



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

24. - Renouvellement de la convention avec la Cocopaq pour l'abonnement à la base Electre

Exposé :

Pour commander des livres et alimenter en notices bibliographiques la base informatique commune, les bibliothèques du territoire de la Communauté de communes utilisent la base de données Electre.

Son utilisation permet de prêter et de trouver l'ensemble des ouvrages acquis par la médiathèque avec un gain de temps pour le personnel.

L'abonnement est pris en charge par la COCOPAQ. Il garantit par établissement, un accès à la base pour la préparation des commandes ainsi qu'un nombre limité de notices pouvant être récupérées.

La répartition est effectuée par la COCOPAQ en fonction des besoins exprimés en cours d'année par l'ensemble des bibliothèques.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avis favorable de la commission Culture et Patrimoine du 18 juin 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M", written over a long horizontal line.